



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Biélorussie

Question écrite n° 91804

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la Biélorussie. Il désire connaître la position de la France en la matière.

Texte de la réponse

Lors des élections présidentielles du 19 mars le président Loukachenko a obtenu 83 % des voix à l'issue d'une campagne électorale et d'un scrutin entachés de graves irrégularités et qui ont donné lieu à de vives critiques de l'OSCE. Le Conseil européen a adopté le 24 mars une déclaration condamnant le caractère fondamentalement biaisé de ces élections, appelant à la libération des opposants et ouvrant la perspective de sanctions contre le Président Loukachenko. Ces orientations ont été mises en oeuvre par le Conseil « affaires générales et relations extérieures » du 10 avril. Celui-ci a notamment décidé de l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de 31 personnalités officielles visées par des interdictions de visas et invité la Commission à faire des propositions sur le gel des avoirs financiers. La France a participé activement à l'élaboration de cette stratégie.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91804

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3783

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5131